

La réforme territoriale : une urgence

Enfin ! Cela fait de nombreuses années qu'existe un réel consensus sur la nécessité de simplifier le millefeuille territorial pour gagner en efficacité et optimiser la dépense publique.

C'est pourquoi les acteurs économiques ne peuvent que se réjouir des projets du gouvernement visant à réduire le nombre de nos collectivités territoriales.

Construire une nouvelle architecture reposant sur l'affirmation des métropoles, l'élargissement de l'intercommunalité et des espaces régionaux plus pertinents au regard des réalités économiques ne peut que nous agréer, à trois conditions.

La première, c'est d'aller vite ! Toutes les bonnes raisons sont évoquées sur la nécessité de prendre du temps, de réfléchir longuement à la meilleure formule. Or, la situation de notre pays exige l'urgence si l'on veut retrouver une compétitivité vis-à-vis de nos concurrents.

La deuxième, c'est qu'elle s'accompagne, en parallèle, d'un renforcement de la décentralisation et de la fin des doublons entre l'Etat et les collectivités. Il est temps que les acteurs locaux puissent maîtriser pleinement les outils et les projets qui conditionnent le développement de nos territoires. Il faut mettre fin à certaines absurdités comme celle où la simple décision de déplacer un aéroport régional devient un enjeu politique au plus haut de l'État.

La troisième, c'est que l'État puisse enfin faire confiance à l'ensemble des acteurs publics et privés qui agissent en faveur du développement des territoires et des entreprises sans a priori, sans suspicion systématique. A ce titre, il faudrait déjà que l'État et les collectivités évitent de doubler certaines des missions exercées par nos CCI au profit des entreprises du territoire.

Mais ce qui vaut pour les collectivités territoriales vaut également pour nos CCI. Cela fait plusieurs années que je plaide pour une réduction de leur nombre, pour en adapter la carte à la réalité de nos bassins économiques, pour mutualiser nos ressources et pour accroître la qualité des services rendus aux entreprises.

Notre bassin économique pertinent, c'est celui de l'Ouest, qui englobe les régions administratives actuelles Bretagne et Pays-de-la-Loire. Ce territoire a la chance de pouvoir compter sur deux métropoles et sur des agglomérations très importantes qui structurent et animent nos territoires, garantissant une proximité et une qualité des services partout égale. L'urgence que je réclame pour la réforme territoriale s'applique également à nos CCI. Celle de Nantes St-Nazaire y est prête !

Jean-François Gendron

Président de la CCI Nantes St-Nazaire